

Quinzaine de Propagande pour la
Sécurité, l'Hygiène et l'Embellissement
des Lieux du Travail.
Namur, Octobre 1947.

L'URBANISME INDUSTRIEL DU SUD-EST DE LA BELGIQUE.

par M. F. CAMPUS
Professeur à l'Université de Liège.

La Société centrale d'architecture de Belgique organise à la fin de la semaine prochaine, à l'occasion du 75ème anniversaire de sa fondation, un Congrès national dont le thème sera "l'Architecture et l'Usine". Cette initiative est louable et il n'est pas douteux que l'embellissement des lieux du travail y sera congrument étudié. C'est là en effet une question qui relève de l'architecture et qui n'a que des rapports beaucoup plus éloignés avec l'urbanisme, domaine dans lequel je me cantonnerai. Je ne traiterai pas de l'urbanisme industriel en général, je me permets de renvoyer à ce sujet à un article que j'ai été prié d'écrire pour la "Revue Universelle des Mines" et qui a paru dans son fascicule d'août 1947. Parlant à Namur, je traiterai la question telle que je la conçois pour la province de Namur. Le problème de l'urbanisme industriel dans une région touristique et agricole soulève en effet des points délicats, parfois même des passions, ainsi que j'en ai eu un aperçu il y a quelques mois, à propos d'un problème somme toute urbanistique qui se pose aux confins de la ville de Namur et dans la controverse duquel on a vu surgir d'une manière assez imprévue des épouvantails industriels.

Embellir les lieux du travail est certes très louable. Mais il n'est pas certain que des lieux de travail embellis embellissent le paysage. Nous connaissons les gares, les écoles et les casernes monumentales; le Ciel nous préserve des usines monumentales. Pour quelques exemples réussis, tels la Centrale électrique de Battersea, à Londres, que d'échecs. Ils s'expliquent d'ailleurs d'eux-mêmes; les usines ne sont point destinées à être des monuments. Cela n'est point leur fonction. Mais il faut exiger qu'elles ne souillent pas la nature et la vie, qu'elles n'offensent pas la vue et l'ouïe qu'elles ne polluent pas l'air et l'eau; qu'elles ne détruisent pas la vie animale et végétale à leurs abords. Cela ne peut pas souffrir d'exception dans des régions qui, comme la province de Namur, sont principalement agricoles et touristiques et accessoirement industrielles.

Les ressources de la technique moderne permettent une parfaite solution du problème, que je ne puis naturellement esquisser que dans les grandes lignes.

L'industrie a besoin d'énergie, éventuellement d'eau. La forme d'énergie adéquate est l'électricité, qui supprime les cheminées, les poussières, les fumées, les manipulations et les transports, salissant par terre, par eau et par fer. Donc, écarter autant que possible l'énergie des combustibles. Il ne subsiste que le problème de la distribution de l'électricité, pylônes et lignes. On a souvent, en Belgique exagéré les critiques contre les lignes aériennes. J'ai pu constater par des exemples récents que le choix judicieux des tons des peintures en rapport avec le site, peut améliorer considérablement l'aspect des pylônes et atténuer leur effet perturbateur dans le paysage. La solution des câbles souterrains sera généralement trop onéreuse, sauf éventuellement pour des courts tronçons dans des sites spéciaux.

L'électricité, par sa facilité de distribution, permet et favorise la dispersion industrielle sur le territoire, éventuellement le travail à domicile. Elle permet en tous cas d'éviter les concentrations industrielles, ce qui est aussi avantageux au point de vue urbanisme que social. Les transports d'énergie et de produits sont substitués aux transports de main d'oeuvre.

Cette formule convient naturellement à l'artisanat et à la petite industrie locale, mais elle convient aussi à des industries de portée internationale, telle l'industrie horlogère suisse. C'est le système des petites usines spécialisées qui alimentent des usines d'assemblage.

Cela peut s'appliquer à la petite mécanique, à la quincaillerie et aux objets métalliques; au travail du bois: meubles, menuiserie, jouets, vannerie; au tissage et à la confection, à l'imprimerie et aux industries annexes, à certaines industries de luxe, telles la maroquinerie et la chaussure, etc; peut-être à certaines industries alimentaires et chimiques (matières plastiques, produits pharmaceutiques et de beauté, photographie etc.

Au point de vue de l'urbanisme, cette solution a l'avantage de minimiser le problème, au point qu'il s'évanouit pour ainsi dire. La question de l'urbanisme industriel se confond avec celui de l'urbanisme général: pas de concentrations sociales, pas de cités champignons, pas de nécessités de transports concentrés, pas de congestions de trafic. Le problème de l'esthétique et de la protection des sites est simplifié à l'extrême. La question de l'habitation reste dans le cadre local ordinaire et ne revêt aucune acuité. Les usines seront toutes petites elles s'inscriront dans des dimensions à l'échelle des habitations et on pourra s'inspirer encore ici de l'exemple suisse des usines qui ont extérieurement l'aspect d'habitations, abondamment éclairées par des fenêtres nombreuses. Il ne me paraît pas douteux que la sécurité et l'hygiène doivent y trouver leur compte autant que l'esthétique.

.. ces dimensions modestes, tous les problèmes annexes, tels ceux des déchets, des évacuations, des dépôts et des stocks, pourront recevoir en général des solutions satisfaisantes alors que dans les grandes usines et les concentrations industrielles, ils constituent souvent les principaux éléments de hideur. Il faut bien reconnaître d'ailleurs qu'il arrive, en absence complète d'industrie, que nos villages ne soient pas des modèles de propreté publique. J'ai pu le constater récemment au bord d'une rivière pittoresque d'une province voisine .

eut-être était-ce une conséquence de la guerre, qui a éprouvé sérieusement ce village. Il y a là une circonstance atténuante, néanmoins le fait est à retenir. L'ambiance agricole n'est pas nécessairement génératrice d'embellissement et d'esthétique; elle possède aussi ses tares, surtout là où la prospérité est incertaine. Sous ce rapport, une industrialisation mitigée peut, en combinaison avec l'agriculture, assurer plus de stabilité ou de sécurité sociale, plus de bien-être et élever le niveau culturel et social, à l'avantage de l'aspect urbain général, de la propreté et de l'hygiène publiques.

Cette forme d'industrialisation, loin de nuire au tourisme, peut le favoriser. A peu d'exceptions près, le touriste moderne, qui est surtout citadin, limite son goût du pittoresque à un minimum de confort, même s'il est campeur. A un minimum d'hygiène aussi et il faut bien constater que ces minima ont une tendance à être assez élevés. Le temps n'est plus de voyageurs romantiques aimant le charme agreste mais frustes des riants coteaux de l'Helvétie. Le voyageur moderne et le touriste belge apprécient en Suisse les trains électriques, les cars postaux, les bonnes routes, les hôtels standardisés et toute cette netteté, cette impression de bien-être et de prospérité, qui est, à n'en pas douter, en majeure partie créée par l'effet de l'industrie suisse. D'ailleurs le touriste apprécie aussi les produits de cette industrie, montres, vêtements, chaussures, livres, chocolats etc. Je crois, d'après cet exemple, qu'une industrialisation intelligente, en élevant la prospérité et le niveau de vie dans une région propre au tourisme, développera le tourisme au lieu de le tarir, parce que le touriste moderne n'a aucune tendance en général à séjourner dans les régions pittoresques frustes ou pauvres; il recherche au contraire des régions évoquant le bien-être, de telle sorte que ce dernier élément devient actuellement de loin prépondérant sur l'attrait des sites. J'ignore ce qu'était le tourisme en Savoie à l'époque du petit Savoyard. J'ai peine à imaginer qu'il pouvait se comparer à celui qui connaît la Savoie industrialisée grâce à l'énergie hydroélectrique. La prospérité attire le tourisme, non la médiocrité ou la misère. Une industrialisation intelligemment urbanisée, à l'instar de la Suisse, loin de nuire au tourisme, peut le développer. Si la province de Namur est appelée à s'industrialiser c'est dans cette voie qu'elle serait bien inspirée de le faire, ce qui implique des règlements d'urbanisme attentifs et bien observés. Sans doute y aurait-il des questions spéciales à envisager pour les localités et régions où l'industrie s'est déjà développée sous d'autres formes moins bénignes, telles que la vallée de la Meuse en aval de Namur, celle de la Sambre en amont.

Dans cette dernière partie, on constate d'ailleurs un recul industriel, de telle sorte que le site est plutôt offensé par des ruines industrielles. Dans ces régions déjà vieillies, c'est peut-être un remembrement qu'il conviendrait d'envisager déjà, dans le sens des remarques que j'ai faites dans mon article précité sur l'urbanisme industriel. Les cimetières industriels sont hideux; il faut s'inquiéter de cette question. Toute concentration locale industrielle semble, tôt ou tard, devoir y aboutir. Le mode d'industrialisation dispersé que j'ai esquissé rend cette évolution fâcheuse moins probable ou, du moins, pas aussi apparente.

es petites usines désaffectées peuvent facilement recevoir, le cas échéant, d'autres affectations.

Dans les zones industrielles déjà anciennes et plus lourdes, des besoins de chauffage industriel peuvent être aussi importants que les besoins d'énergie. Sous ce rapport, la distribution de gaz pourrait être une solution plus adéquate du point de vue de l'urbanisme industriel que la combustion de houille. Théoriquement, cette solution serait aussi préférable du point de vue de l'utilisation la plus complète et la plus favorable des combustibles minéraux, mais des facteurs économiques peuvent compliquer cette notion simple. Néanmoins, à première vue et sans étude approfondie du problème, il n'apparaît aucune impossibilité à l'établissement d'une conduite de gaz qui unirait les bassins charbonniers de Liège et du Hainaut, en passant par Namur, suivant les vallées de la Meuse et de la Sambre. La carte des distributions existantes montre qu'il existe déjà une canalisation de Liège à Huy et de Soignies à Charleroi (1). La jonction par Namur paraît donc toute naturelle, sous réserve de difficultés que j'ignore.

Ainsi l'urbanisme industriel d'une province agricole et touristique peut se ramener essentiellement à un problème de distribution d'énergie électrique et éventuellement de distribution de gaz, à un problème de communications et enfin à une bonne réglementation de bâtisse.

Le zonage, qui favorise plutôt les concentrations industrielles n'est donc pas recommandable (2) S'il existe, il doit être très discret, et purement local. Le problème de l'eau sera généralement facile à résoudre, les quantités étant partout modérées, à l'échelle des usines. Des petits aménagements hydrauliques de force motrice, intelligemment traités, peuvent ajouter au pittoresque plutôt que lui nuire. Les carrières ou autres exploitations minérales, toujours susceptibles de contrôle peuvent être organisées le plus souvent, d'une manière qui les rende au moins tolérables. La pierre d'achoppement me paraît devoir être en dernière analyse l'observation stricte d'un règlement adéquat, destinée à éviter par exemple l'édification de telle petite usine de produits de laiterie, installée le long d'une rivière pittoresque d'Ardenne, au voisinage d'une ligne de chemin de fer et qui, dans un paysage agréablement vert, offense la vue par un badigeon général rouge sang de boeuf. Le phénomène est d'autant plus curieux que cette usine se réclame d'un nom que la propagande commerciale a rendu célèbre dans le monde et qui est celui d'une firme d'un pays dont il a été question dans cette communication et dont la discrétion des usines a été vantée. Ceci fait supposer que cette discrétion tient surtout à la réglementation de ce pays plutôt qu'à la mentalité de ses habitants.

(1) La distribution du gaz comprimé en Belgique, par L. de BROUWER.
Revue Universelle des Mines 1941 n°1.

(2) Pour les personnes peu informées des questions d'urbanisme, indiquons que l'on entend ici par zonage le confinement de l'industrie dans des quartiers réservés des centres urbains. Cette disposition n'est pas sans inconvénients. Elle institue dans les grandes agglomérations des sortes de géhennes, au sens du film de Ch. Chaplin sur "Les temps modernes". Cependant, c'est une nécessité dans les grands centres industriels, en quelque sorte le moindre mal.

Il va de soi qu'une telle industrialisation soulève d'autres problèmes que ceux d'urbanisme. Je n'envisagerai par exemple que celui de la formation professionnelle. Pour des industries dispersées du type envisagé, cette formation semble devoir s'orienter vers les formes organisées et contrôlées de l'apprentissage, de telle sorte que l'on ne voit pas apparaître, en principe, la nécessité de grandes écoles techniques et professionnelles. Eventuellement, des écoles régionales de dimensions modestes s'adapteront aux sites comme les petites usines sans les envahir ou les troubler.

Cette conception de l'urbanisme industriel s'applique non seulement à la province de Namur mais aussi à celle du Luxembourg et aux parties voisines des provinces de Liège et du Hainaut, ainsi qu'à la partie contiguë et agreste du Brabant wallon. Dans un sens très large, on peut réunir ces territoires en une entité urbanistique, sinon économique. Qu'un développement industriel tel que je l'ai esquissé s'y produise dépend de beaucoup de facteurs; j'ai seulement voulu y attirer l'attention, suggérer qu'il est possible et aussi qu'il n'y a pas de raisons a priori de dénier à ces territoires et à leurs populations le bénéfice éventuel d'une activité industrielle qui ne préjudicierait aucun intérêt supérieur.
